

La Comcom communique

Conseil communautaire : un point d'étape encourageant

Le 6 juin, le Conseil communautaire de la CCMSO s'est réuni pour la 6^{ème} fois dans la salle culturelle à Olargues.

En introduction le Président a fait un bilan de ce premier semestre en remerciant les élus et le personnel pour leur implication dans le fonctionnement de la nouvelle collectivité.

Pour ce dernier conseil avant la pause estivale, les élus toujours assidus ont examinés les nombreux points de l'ordre du jour.

Ils ont désigné leurs représentants au sein des organes dévolus au dialogue social : le Comité Technique et la Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Les élections des représentants du personnel sont prévues le 26 juin.

Suite à la réflexion menée par la Commission Tourisme en lien avec les offices de tourisme intercommunaux, l'assemblée a acté la création d'un Office de Tourisme Communautaire unique qui se voit confié la délégation de service public Accueil, Information/Promotion, Animation du réseau des prestataires et Commercialisation.

Concrétisation du Label Pays d'Art et d'Histoire, les élus ont été favorables pour participer à la création d'un poste d'attaché de conservation pour développer la politique muséale et structurer l'offre à l'échelle du Pays Haut-Languedoc et Vignobles.

La gestion des déchets a fait l'objet d'un débat pour analyser l'incidence de l'adhésion au Syndicat Mixte Trifyl sur l'activité des professionnels des nouveaux territoires concernés et adapter à leurs besoins les différents services proposés.

L'assemblée a émis un avis favorable sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics, élaboré par l'Etat et le Conseil Départemental, dont les orientations vont dans le sens des actions que met en œuvre la collectivité (MSAP, Maison médicale, action enfance et jeunesse, etc.)

Accord également pour solliciter l'accompagnement de l'Agence de l'eau pour la réalisation d'une étude diagnostic pour anticiper le transfert des compétences eaux et assainissement à l'horizon 2020. Sans présager des évolutions possibles de la loi NOTRe, ce diagnostic sera utile à la collectivité qui aura à gérer cette compétence. Ce débat a laissé une large part à l'inquiétude des élus face à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et aux incidences sur les budgets communaux et la fiscalité des habitants et des entreprises.

A noter la poursuite du cycle d'apprentissage à la natation pour les écoles du territoire et le vote des tarifs de la piscine intercommunale de St-Pons, ouverte du 12 juin au 16 septembre 2017.